

Règlement du CONCOURS DESSINS « Le gâteau de mes rêves »

THEME :

Thème du concours dessin « le gâteau de mes rêves »

PARTICIPANTS :

Le concours est réservé aux enfants de l'âge de 3 ans à 11 ans et classé en trois catégories selon l'âge.

1^{ère} catégorie de 3 à 5 ans

2^{ème} catégorie de 6 à 8 ans

3^{ème} catégorie de 9 à 11 ans.

CONDITIONS :

Chaque participant réalisera un dessin correspondant au thème « Le gâteau de mes rêves ».

Le dessin doit être réalisé au feutre, au crayon de couleur ou encore au crayon cire pour permettre la reproduction sur les fèves.

DEPOT DES DESSINS :

Les dessins seront déposés au plus tard le 31 juillet 2021 à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouvertures de celle-ci (attention les heures d'ouverture peuvent varier pendant les congés d'été).

SELECTION DES DESSINS :

La sélection des dessins sera effectuée le 09 août 2021 en mairie, en présence de Madame le Maire Sandrine SOSINSKI et Monsieur et Madame VAUTTIER de la boulangerie de la Halle à Donnemarie-Dontilly.

Au total 6 dessins seront sélectionnés, soit deux par catégorie d'âge.

LES DESSINS RETENUS :

Les dessins retenus seront remis à Monsieur et Madame VAUTTIER qui les transmettront à leur imprimeur pour permettre leur projection sur les fèves.

Monsieur et Madame VAUTTIER confectionneront les galettes des rois pour l'épiphanie 2022 dans lesquelles seront placées les fèves.

A chacun des enfants dont le dessin sera sélectionné, Monsieur et Madame VAUTTIER offriront une galette des rois.

VENTE DES GAULETTES :

Les galettes seront vendues par Monsieur et Madame VAUTTIER à la boulangerie de la Halle située 30 rue Marie Chaubart 77520 Donnemarie-Dontilly, pendant la période de l'épiphanie 2022.